



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 23 mars 2023 nommant le jury du concours externe de recrutement de professeurs certifiés avec affectation à Mayotte, section mathématiques, à la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admissibilité du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Dominique DE BOLLIVIER
Professeure certifiée

Académie de MAYOTTE

Mme Aurélie HUILLERY-PERRIN
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

Mme Sandrine LADA
Professeure agrégée

Académie de NANCY-METZ

Examineurs spécialisés

M. Frédéric COLLEU
Professeur agrégé

Académie de RENNES

M. Stéphane LERICHE
Professeur agrégé

Académie de MAYOTTE

M. Raphaël SINTEFF
Professeur agrégé

Académie de NANCY-METZ

M. Claude VALENTIN
Professeur certifié

Académie de MAYOTTE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 03 avril 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU